

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Création graphique, site internet et services associés.**

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre Syner.J et son client. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Les présentes conditions générales et le bon de commande font parties intégrantes du contrat. Toute commande de services de l'atelier graphique Syner.J implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

### **Préalable**

#### **Droits d'auteur et traitement des images**

Le client s'engage à fournir uniquement des images ou du texte dont l'autorisation de reproduction lui a été accordée par les détenteurs de ces droits. Les images ou les textes dont le client est l'auteur ne pourront pas être protégés contre la reproduction par des tiers à cause des techniques informatiques. Le client autorise Syner.J à effectuer des traitements informatiques pour optimiser les images fournies, sans toutefois en modifier la teneur ou le sens sans son autorisation. Le copyright des créations graphiques ou programmation est possession de Syner.J; le client a, lors du paiement du solde de la facture, un droit d'utilisation.

#### **Délais de livraison**

Les délais de livraison sont fixés en accord avec le client selon le devis/contrat, sous réserve que ce dernier fournisse les informations et éléments nécessaires dans les temps fixés par le cahier des charges.

#### **Tarifs**

Tous nos tarifs vous sont proposés en Euro. Syner.J est non assujetti à la TVA. Les tarifs s'entendent hors frais de gravure, d'impression, de fabrication ou de diffusion. Prestations de productions créatives internes seules.

Droits d'exploitation éventuels en sus selon utilisation. Toutes nos prestations sont sur devis gratuit. La remise d'un devis ne constitue pas un engagement d'exécution, mais un engagement de prix.

### **A - Création graphique**

#### **Début des travaux**

Nos travaux ne commencent qu'après réception d'un bon de commande signé et d'un chèque d'acompte encaissable sans délai. Lors de l'acceptation des services, le client complètera et signera le devis, faisant office de bon de commande.

Les modalités de paiement seront les suivantes :

- A la signature du bon de commande (devis) : 30% du prix spécifié sur le devis.
- A la validation de la maquette graphique : 30% du prix spécifié sur le devis.
- A la mise en ligne définitive du site : le solde de la facture.

En cas d'annulation des services par le client après la signature et la réception du devis accepté et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de 10% du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus. En cas d'annulation des services par le client pendant la réalisation des

travaux, l'atelier graphique Syner.J se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués.

### **Responsabilité juridique des travaux**

Syner.J dégage toute responsabilité en cas de conséquence juridique du contenu informatif ou visuel des éléments de communication créés par nos services, étant entendu que l'annonceur accepte de faire paraître ce qui lui a été proposé après l'avoir dûment vérifié auprès des services juridiques compétents dont il assume les frais et que, de par cet engagement, il est seul et entier responsable de sa communication sur le plan légal et juridique. De même, Syner.J se réserve le droit de refuser l'intégration d'éléments dont le client ne peut justifier la propriété intellectuelle. En cas de doute, le client en prend seul la responsabilité.

### **Conception**

Pour tout projet de création ( support papier, signalétique, site internet), Syner.J propose 2 maquettes graphiques à son client. La création de ses maquettes tient compte des souhaits et cahier des charges définies par le client. Le client choisit une des 2 maquettes. Il pourra demander à retravailler sur une des deux maquettes proposées avec les éléments déjà présentés.

### **Validation finale & Bon A Tirer (B.A.T)**

1.1 - Par définition, le client valide, en apposant sa signature, la maquette du projet présenté par Syner.J ou l'un de ses représentants avant le départ pour impression ou le développement informatique en indiquant la mention "Bon pour impression" ou "Bon pour mis en ligne".

1.2 – Seule le B.A.T "imprimeur" (cromalin, hors tarif devis) de la maquette contractualise et garanti le rendu final des couleurs et des éléments de création. La signature du B.A.T par le client dégage Syner.J de toute responsabilité en cas de réclamation. Il appartient au client de demander un B.A.T "imprimeur" . Le B.A.T garantit au client que les imprimés correspondent à la maquette présentée. En cas de litige, seul le B.A.T permet d'éventuelles réclamations auprès de l'imprimeur concerné.

1.3 - Dans le cas où le client ne demande pas de B.A.T, la signature de la maquette finale éditée par Syner.J ou une acceptation par courrier électronique fait office de validation et engage la seule responsabilité du client quant au résultat final chez l'imprimeur concerné. A défaut de validation par le client de la maquette finale ou d'un B.A.T, le client est seul responsable. Syner.J ne saurait être tenue pour responsable des éventuelles fautes d'orthographe, couleurs erronées, mauvaise qualité d'impression des visuels et des images.

1.4 - Syner.J se réserve le droit de travailler avec les imprimeurs qu'elle estime. Si le client souhaite confier l'impression à un autre prestataire de son choix, Syner.J décline toute responsabilité consécutive au choix d'imprimeurs qui lui sont étrangers. Le client est seul responsable de ses choix de prestataires.

### **Réception des prestations**

2.1 - Dans le cas où le client refuserait d'agréer la maquette de Syner.J, il devrait le notifier à cette dernière dans les trois jours ouvrables de la réception de ladite maquette. Passé ce délai, le client sera réputé avoir accepté ladite maquette.

2.2 - En cas de refus d'agrément de la maquette par le client, ce dernier devra fournir, par écrit, des explications motivées en se référant aux spécifications du cahier des charges annexé

au présent contrat. Syner.J disposera alors d'un délai de 8 jours ouvrables pour accepter la demande du client ou formuler une nouvelle proposition avec un délai et un prix. Passé ce délai, Syner.J est réputée avoir accepté la demande du Client.

2.3 - Faute d'accord entre les parties dans le mois suivant la réception par le client de la maquette de Syner.J, les parties devront décider de la poursuite ou non de l'exécution du présent contrat et des modalités de règlement de Syner.J.

## **B – Sites internet et services associés**

### **Préalable**

Le client autorise implicitement Syner.J à citer son nom et son URL en référence.

Syner.J se réserve le droit de refuser de développer un site non-conforme à la morale. Le client est responsable du contenu de son site. Il s'engage à respecter les lois relatives aux protections des données, de service des télécommunications, des droits d'auteur en vigueur ainsi que la « netiquette ». Syner.J se réserve le droit de bloquer ses services à un client qui ne respecterait pas ses obligations de paiement.

Syner.J s'engage à maintenir confidentielles les informations relatives à ses clients et de ne les transmettre à des tiers qu'avec leur plein accord.

Syner.J se réserve le droit de modifier les spécifications techniques de ses prestations à tout moment.

### **Détail des prestations – Services\* fournis**

Syner.J s'engage envers le client :

#### **Conception**

La conception du site comprend l'étude du projet du site, le contenu des pages, la navigation. Le

client remet le texte et les images des pages (hors catalogue d'articles). Sont compris : la programmation HTML, la numérisation et l'optimisation des images, la mise en page des images, l'insertion de musique, d'animations. Celui-ci assure qu'il dispose des droits nécessaires pour la publication des textes et documents fournis, Syner.J se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteurs et autres problèmes légaux concernant les textes, images et éléments fournis par le client.

D'autre part, et si le client en fait la demande, Syner.J pourra faire usage d'illustrations, images, applets java, codes java scripts ou toute autre technologie libre de droit ou utilisée sous licence conformément aux termes prescrits par l'auteur de ces éléments.

Syner.J décline toute responsabilité concernant ces documents.

Enfin, des images, logos, illustrations, éléments de programmations et autres pourront être créés de toute pièce par Syner.J, en respectant les desiderata éventuels du client. Syner.J possède une copie de sauvegarde du site en cas d'anomalie technique au niveau de l'hébergement uniquement.

Syner.J propose 2 maquettes graphiques (web design) à son client. La création de ses maquettes tient compte des souhaits et cahier des charges définies par le client. Le client choisit une des 2 maquettes. Il pourra demander à retravailler sur une des deux maquettes proposées avec les éléments déjà présentés.

#### **Validation finale**

1. Avant toute mise en ligne, Syner.J soumet au client pour validation et contre signature précédée de la mention "Bon pour mis en ligne" ou une acceptation par courrier électronique.

**3.2 - Mise en ligne** : La première mise en line consiste en la préparation du serveur et la transmission du site terminé vers celui-ci. Elle est offerte lorsque le client choisit l'hébergement que Syner.J propose ou sera facturée 100 € dans le cas contraire.

**3.3 - Nom de domaine** : Le client est seul responsable du nom donné au domaine (monsite.com, etc.). Syner.J» enregistrera, au nom du client, tout nom ou domaine dans les conditions définies entre les parties. Le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui. Syner.J n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage, les conditions générales de vente de ces organismes s'appliquent donc.

**3.4 - Hébergement** : L'hébergement caractérise les ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet. Il s'agit de la location annuelle d'un espace disque sur le serveur. Syner.J ne peut pas être poursuivi pour des défauts liés au serveur sur lequel est hébergé le site du client. La responsabilité de la gestion du serveur relève de la société d'hébergement. Syner.J propose à ses clients des hébergements souscrits auprès de sociétés spécialisées reconnues pour leur fiabilité et agit en qualité d'intermédiaire technique. Dans le cas où le client fait appel à une autre société, Syner.J décline toute responsabilité concernant toute incompatibilité du site internet avec le serveur choisit. Toute intervention nécessaire pour adapter le site à cet hébergement donnerait lieu à une facturation supplémentaire.

**3.5 – Référencement** : La tâche, hors contrat d'optimisation de référencement, de Syner.J consiste en une déclaration auprès des principaux moteurs de recherche (Google, Yahoo, AltaVista...) ainsi qu'éventuellement auprès de certains annuaires. Il ne peut être tenu responsable des réactions de ces sociétés. Les offres de référencement correspondent à la mise en place dans le code source des pages d'un certain nombre de mots clés permettant aux moteurs de recherche d'indexer le site. Il s'agit ici pour Syner.J d'une obligation de moyens et non de résultats. Syner.J ne saurait garantir la présence effective du site du client dans les moteurs et annuaires.

#### **Mise à jour, maintenance du site**

L'ajout de contenu ou la modification sur le site Internet du client se fera suivant la procédure définie de commun accord entre les parties. Seul Syner.J pourra rajouter du contenu, et ce, toujours sous la responsabilité du client. Durant les 12 premiers mois suivant la mise en service du site, le client aura la possibilité de demander des modifications mineures du contenu du site ( définies au préalable lors de la signature du contrat de fonctionnement ).

Toute modification plus importante sera facturée séparément et fera l'objet d'un avenant. Pour une maintenance régulière celle-ci s'effectuera selon un contrat spécifique, et sera mentionnée sur le devis et facturée selon le barème en vigueur.

### **Contenu du site**

Le contenu du site doit être en conformité avec les lois en vigueur. L'atelier graphique Syner.J s'engage à maintenir confidentielles les informations relatives à ses clients et ne les transmettre à des tiers qu'avec leur accord. Syner.J se réserve le droit de modifier les spécifications techniques de ses prestations à tout moment.

### **Obligations du client**

5.1 - Le client reconnaît avoir reçu de Syner.J toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Le client s'engage à fournir à l'atelier graphique Syner.J tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser le site conformément aux besoins et souhaits du client.

5.2 - En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs.

Le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes moeurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette". La constitution de fichiers de données nominatives fait l'objet d'une réglementation : l'abonné doit respecter les dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978. L'abonné s'engage à respecter le cadre fixé par la CNIL et, si besoin, à déclarer son site internet.

Le client garantit Syner.J contre toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations hébergées.

### **Responsabilité de l'atelier graphique Syner.J**

Syner.J s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour délivrer dans des conditions optimales ses travaux au client. La responsabilité de l'atelier graphique Syner.J envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, Syner.J ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

1. le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées ainsi que tous fichiers, notamment les fichiers d'adresses, mais aussi le son, le texte, les images, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit ;
2. les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès ;
3. le non acheminement de courriers électroniques ou articles de forum de discussion ;

4. la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier ;
5. les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du client ;
6. les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client ;
7. les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client ;
8. les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale des services fournis par l'atelier graphique Syner.J, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients.

Syner.J se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à ses services pour des raisons de maintenance sans droit à indemnités. Cependant, Syner.J s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Syner.J est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service. Syner.J ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement qu'il met à disposition de ses clients. Cependant Syner.J s'engage à tout mettre en oeuvre pour sécuriser les données de ses clients et effectuer des sauvegardes régulières ( sous souscription contrat de sauvegardes ). Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

### **Durée du contrat**

Le contrat de fonctionnement et services annexes ( gestion campagnes Google adword, sauvegardes, flux RSS, comparateurs de prix ) entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il est signé pour une durée de 1 an à compter de la livraison des travaux.

A l'issue de cette période, concernant les prestations d'hébergement, maintenance et suivi, chaque partie peut y mettre fin à condition d'avoir notifié sa décision à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception 3 mois avant la date anniversaire du contrat. A l'expiration de cette période d'une année, le contrat se renouvellera par tacite reconduction et par période de 12 mois sauf faculté pour l'une des deux parties d'y mettre fin à chaque date anniversaire, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

Cette dénonciation ne donne droit à aucun remboursement ni aucun avoir. La dénonciation emporte règlement par le client de ses obligations financières vis à vis de Syner.J. Toute période de facturation entamée reste due.

### **Suspension des services**

En cas de non respect par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure demeurée infructueuse, par lettre recommandée avec avis de réception précisant les fautes contractuelles reprochées. Tous défaut de retard de paiement de la part du client ainsi que le non respect des obligations au titre des présentes conditions générales entraîne une suspension automatique des services.

### **Modifications**

Les parties conviennent que l'atelier graphique Syner.J peut, de plein droit, modifier son

service sans autre formalité que d'en informer le client et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne.

### **Litiges**

*Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations.* A défaut de règlement amiable, tout litige entre les parties, lié à l'interprétation et/ou à l'exécution de tout contrat et/ou des présentes relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Limoges. Lu et approuvé par le client qui reconnaît, en outre, avoir pris connaissance et accepter les conditions particulières et générales imprimées sur les deux faces du présent document.